



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024

Le 03 octobre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 27 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9 - Quorum atteint

Présents : BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusés : ANXIONNAZ Vincent – BOIREAU Yann - PELLECUER Paul

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

Mme BERTHIER Béatrice est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose « qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

La Présidence est donc assurée par M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude, 1^{er} adjoint.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Restauration collective Centre Hospitalier Bourg-Saint-Maurice
- Révision des loyers des montagnes communales
- Point sur le dossier de régularisation des voiries d'alpage
- CDG73 : risque prévoyance
- Modification d'un emploi permanent
- Chapelle de Picolard : restauration d'un retable
- Affaires foncières
- Clocher église
- CCHT : référent transition écologique
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 25 juillet 2024 ; il est arrêté par tous les membres présents.

RESTAURATION COLLECTIVE CENTRE HOSPITALIER BOURG-SAINT-AURICE

Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie

Délibération n°2024-44

Le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice dispose d'une unité de restauration, qui assure par contrat des prestations pour les acteurs publics de la vallée dont la Commune des Chapelles.

Afin de structurer et de pérenniser ce service, il est envisagé la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) autour de cette activité de restauration. Ce GIP a vocation à s'ouvrir afin de couvrir de nouveaux besoins dans le cadre d'un projet de nouvelle cuisine centrale.

Le Conseil municipal s'engage dans cette démarche.

Pour : à l'unanimité

Délibération n°2024-45

Le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice, a procédé au calcul de révision des prix conformément à l'article 2.1 de la convention de partenariat pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire de notre Commune. L'application de cette formule de révision de prix mène à une hausse tarifaire d'environ 2%, au 1er septembre 2024, comme suit : Maternelles : 4,90€ HT au lieu de 4.50€ HT actuellement ; Primaires : 5€ HT au lieu de 4.60 HT actuellement

Les élus décident de répercuter cette révision, au 1^{er} janvier 2025, soit

- QF1<600 : 3.70€
- 600<QF2>1200 : 5.20€
- QF3 >1200 : 7.20€ ET 6.60€ à partir du 2^{ème} enfant inscrit le même jour.

Soit une augmentation de 0,20€ pour les QF 1 et 2 et 0.40€ pour le QF3.

Le nouveau règlement sera transmis aux familles.

Pour la répercussion de la révision : à l'unanimité

Concernant le montant : Pour (6) : BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas

Contre (3) : MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VEROLLET Cédric

RÉVISION DES LOYERS DES MONTAGNES COMMUNALES

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2024-46/2024-47

Selon l'article L.2131-11 du CGCT, ne prend pas part au vote, Mme LIGEON Marie-Cécile pour le bail du GAEC des Carrons

Révision des loyers des montagnes communales

- Selon l'indice des fermages du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 (+5.63%) pour
 - CAPUÇON Fabien
 - DUNAND-SAUTHIER Yolande
 - Groupement pastoral de la vallée de Treicol
 - TOUCHEBOEUF Carole
 - GAEC de Vaugelaz
 - EARL Les Plamiers
 - CLAIR Agnès
 - COLLOMB Nicolas
 - QUEY Sylvain
 - GAEC de la Brèche
 - GAEC des Carrons
- Selon l'indice « ensemble du prix à la consommation hors tabac » (+2.05%), pour le bail de chasse sur le territoire communal de Beaufort.

Pour : à l'unanimité

POINT SUR LE DOSSIER DE RÉGULARISATION DES VOIRIES D'ALPAGE

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Mesur'Alpes nous informe que dans le cadre de ce dossier, sur 84 propriétaires, 40 n'ont pas donné suite. Les élus décident de faire une dernière relance avant de devoir procéder à des expropriations.

Il est également prévu une réunion avec Mesur'Alpes pour la finalisation du tableau des voies communales.

CDG73 : RISQUE PRÉVOYANCE

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Le Conseil municipal saisit le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Savoie pour adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance des agents.

A partir du 1^{er} janvier 2025, une participation de 7€ minimum est obligatoire pour les collectivités. Le Conseil municipal vote un montant de 16€ au prorata du temps du travail, soit la moyenne départementale.

Pour : à l'unanimité

MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2024-48

Le Conseil municipal vote la modification du poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de 21h/semaine en poste contractuel.

Pour : à l'unanimité

CHAPELLE DE PICOLARD : RESTAURATION DU RETABLE

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2024-49

Le Conseil municipal vote la demande de subvention au Département de la Savoie pour la restauration du retable de la chapelle de Picolard. Le devis de cette restauration (nettoyage et remise en état de la structure et des statues ainsi que des peintures murales) s'élève à 38 620€ TTC.

Pour : à l'unanimité

Délibération n°2024-50

Le Conseil municipal, par ailleurs, valide le devis de l'entreprise COMTE pour les travaux de maçonnerie, peinture et serrurerie, de la chapelle de Picolard, pour un montant de 69 886.08€. Cette entreprise, hautement qualifiée dans la restauration du patrimoine, étant la seule à avoir répondu à cette demande.

Pour : à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude

- Suite aux différents échanges avec l'ACCA, le Conseil municipal redit qu'il ne souhaite pas voir implanter définitivement le chalet sur le site mis à disposition à titre temporaire. Il rappelle par ailleurs que la Commune ne dispose d'aucun autre terrain constructible et préconise la première solution donnée (maintien du chalet à son emplacement existant et déneigement de l'accès par la collectivité)
- Le Conseil municipal examine la demande d'une administrée de Villarivon souhaitant racheter une portion de terrain appartenant à la Commune.
Face au réel besoin de places de stationnement dans ce hameau, les élus décident de lui proposer plutôt un échange de terrain dans le but d'une création de parking public.

Pour : à l'unanimité

CLOCHER ÉGLISE

- Face à l'état préoccupant du clocher de l'église, il est nécessaire de mettre en œuvre des travaux préventifs d'urgence. Suite au diagnostic réalisé, un devis est à l'étude qui déterminera la nature des travaux d'urgence et de sécurisation à effectuer avant la réfection définitive.
- Par ailleurs, le Conseil municipal étudie une solution pour remédier au problème des pigeons qui occupent le bâtiment.

CCHT : RÉFÉRENT TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nicolas GUICHARD est élu référent pour la Commune des Chapelles dans le groupe de travail transition écologique à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Pour : à l'unanimité

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

Point sur les dossiers examinés en commission :

- Permis de construire :
 - STEPEC Murielle à Villarivon pour l'agrandissement d'un garage existant, la création d'un abri vélo et divers aménagements extérieurs
 - MARTIN Laurent au lieu-dit « Croix Praz » pour la rénovation d'un chalet d'alpage
- Déclaration préalable :
 - GROUPE VERLAINE (MOREL) à Montgirod pour l'installation de panneaux photovoltaïques
 - MILLER Laurence à Montgirod pour le changement d'une porte de garage en porte vitrée
 - THOMAT Stéphane à Couverclaz pour le remplacement d'un portail
 - CIMES ENERGIES (MOREL) à Montgirod pour l'installation de panneaux photovoltaïques
 - CIMES ENERGIES (KOULINSKI) au Chef-Lieu pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Lecture est faite d'un courrier de Paul PELLECUER, adressé au Préfet pour protester sur la façon dont la commission des sites examine les dossiers de demande de restauration des chalets d'alpage et sur les répercussions que cela peut avoir au niveau local (questions inappropriées, refus non argumenté, délai d'instruction, etc...)

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Accord pour la reconduction des ateliers informatiques avec la Ruchette
- La Commune va mettre en place un radar pédagogique prêté par la Préfecture afin de mener une étude sur les vitesses excessives dans les villages.
- Artificialisation des sols : une demande d'accompagnement par l'APTV a été faite.
- ZAEnR : zones d'accélération des énergies renouvelables : la consultation publique est en cours jusqu'au 30 octobre 2024.
- Aides aux activités extra-scolaires : cette aide qui avait été votée à titre exceptionnel et transitoire à l'automne 2022 ne sera pas reconduite cette année, les élus faisant le choix de privilégier le collectif notamment à travers les aides à l'école.

Les Chapelles, le 07 novembre 2024.....

Le Maire,
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance
Béatrice BERTHIER